

Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis municipal N° 14/2021 pour l'installation de panneaux d'information lumineux en zone piétonne du centre-ville et réponse au postulat de M. Jacques Vallotton (PS) « Panneaux d'information sur les lieux publics de La Tour-de-Peilz »

Au Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'examiner l'objet cité en titre était composée de :

Mmes Sophie Blank Barbezat
Nathalie Demarta
Elise Kaiser

MM. Alessio Grutta, en remplacement de Kurt Egli
Jacques Vallotton
Gilbert Vernez
Alois Raemy, président-rapporteur

La commission s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 19h30 à la Maison de Commune (salle 2).

Les membres de la commission savent gré à Monsieur le Syndic Alain Grangier, délégué municipal en charge du dicastère Urbanisme et Travaux publics, à MM. Pierre-André Dupertuis, secrétaire municipal et Gilles Richard, secrétaire municipal adjoint d'avoir confirmé le contenu du préavis et d'avoir répondu à leurs questions avec pertinence.

Deux membres de la Commission des Finances, Mme Nicole Rivet et M. Jean-Yves Schmidhauser, étaient présents en début de séance.

Introduction

M. le Syndic introduit la séance en remerciant tous les présents, en rappelant l'historique du projet et la volonté de mieux informer le public local et non les automobilistes de passage comme le font les communes voisines de Montreux et Vevey.

M. Jacques Vallotton qui a déposé le postulat en question remercie la Municipalité pour sa proposition qui dans les grandes lignes lui convient comme base de discussion. La communication aux citoyens par la Commune est importante, même en dehors de la période de pandémie actuelle. Pour le fonds culturel Riviera et la Commission culturelle, il est évident que le concept proposé dans ce préavis permettra de présenter l'agenda culturel aux citoyens intéressés mieux que les affiches et pour un moindre coût.

M. Dupertuis présente M. Gilles Richard comme le maître d'œuvre du projet ; les panneaux d'information envisagés devraient remplacer les panneaux actuels considérés comme obsolètes. Les panneaux d'affichage actuels de la Commune sont situés à la sortie du Gymnase de Burier (3 fixes), à l'av. de Béranges en face du bâtiment de la voirie, devant la poste et un chevalet mobile double face devant la Maison de commune.

Questions/réponses

Un membre de la COFIN trouve que les trois panneaux du centre-ville sont trop proches l'un de l'autre ; pourrait-on en supprimer un ? Il lui est répondu que la proposition a été envisagée par le Greffe municipal qui n'a pas réussi à décider lequel enlever.

A la question d'un commissaire qui demande pourquoi il n'y a pas de panneaux au nord de la Commune, en-dessus de la voie de chemin de fer, il est répondu qu'il est difficile de décider si on le met à la déchetterie en La Faraz, en Vassin ou à Bel Air ; de plus sur les hauts de la ville il y a plus de gens pressés en voiture et moins de piétons; enfin les habitants du haut de la Commune sont supposés venir au centre-ville pour leurs achats.

Une commissaire trouve que 5 panneaux c'est déjà beaucoup.

M. G. Richard répond aux questions techniques et de coût :

- les panneaux sont prévus pour fonctionner 50 000 heures soit environ 8 ans et demi,
- un contrat de maintenance n'est pas nécessaire, la technologie avec LED étant fiable,
- les prix des panneaux sont les suivants : 27 000 Fr pour un panneau double, 14 000 Fr pour un panneau de façade comme celui fixé contre le mur de l'ascenseur derrière la Coop, 11 000 Fr pour un panneau simple,
- il n'existe pas de panneaux mobiles,
- les écrans de la firme Signal fonctionnent à des températures allant de -33°C à + 40°C,
- il est prévu d'acheter des écrans Ultra Hautes Définition (UHD) pour avoir des images claires même avec des textes en petits caractères ou pour présenter de courtes vidéos,
- l'affichage lumineux est prévu de 6 h du matin à 22 h, y compris le week-end,
- MM. Richard et Karlen, responsable de l'informatique, sont ou seront formés pour présenter les informations prévues ; cela les occupera environ 1 heure par semaine et permettra de supprimer les mises à jour des 4 panneaux actuels.

Un membre de la COFIN demande si ces panneaux LED n'entraîneraient pas un conflit d'intérêt avec la SGA (**Société Générale d'Affichage**). En effet celle-ci a conclu un contrat avec la Commune qui lui octroie l'exclusivité d'affichage sur l'entier du territoire public communal. Réponse le 20 mai de M. Dupertuis à la question d'un membre de la COFIN concernant un éventuel conflit avec un contrat entre la Commune et la **SGA**, après vérification :

« ... je vous confirme que l'implantation des panneaux LED communaux n'entre pas en contradiction avec la convention passée avec la SGA, celle-ci prévoyant des exceptions pour la Commune et ses propres moyens d'information ».

Le Greffe propose de ne pas afficher de publicité sur ces écrans. Ceci n'est pas combattu par les commissaires.

Le Greffe propose de n'afficher que des événements communaux ; un commissaire trouve que l'information devrait aussi pouvoir concerner des événements de toute la Riviera et pense qu'il y a des contre-affaires à proposer aux deux communes qui ont des affichages de ce type, à savoir Vevey et Montreux ; personne ne s'y oppose.

En cas de déprédations, c'est le budget communal qui paie; la Commune n'a pas d'assurance car de tels problèmes sont rares et les assurances très chères.

Discussion entre commissaires

Un commissaire propose d'éliminer le panneau prévu sur la place du temple car il faut préserver le caractère historique et « sacré » de ce haut-lieu de la commune; de plus l'affichage y est suffisamment fourni. Concernant le panneau prévu à la gare, il pense que l'administration communale doit trouver le meilleur endroit entre la gare et la poste, la poste étant même préférée à la gare. Les autres commissaires sont d'accord; ils trouvent de plus que le panneau sur la façade des ascenseurs derrière la Coop est le mieux placé pour avoir du succès.

Les commissaires trouvent que l'information affichée ne doit pas forcément être seulement locale ; ce système remplace d'une certaine façon le tambour du Moyen-âge.

Un commissaire fait remarquer qu'en matière de communication il y a aujourd'hui des moyens autres, comme le Journal communal (à développer)

et surtout les téléphones mobiles (i-phones, smartphones) pour le même but, soit l'information aux citoyens en particulier aux jeunes.

Une commissaire fait remarquer que la pollution lumineuse la dérange ; que si elle se promène au bord du lac c'est pour le paysage et non pour se voir proposer de l'information. Il faudrait aussi bien réfléchir si des écrans Full HD sont suffisants et si la résolution des écrans Ultra HD est vraiment utile. Il faut enfin vérifier si la température maximum de 40°C que supportent ces panneaux sera suffisante vu les étés chauds qui nous sont promis.

Parmi les commissaires, il se forme en fait deux types d'opinions ;

- 3 commissaires sont d'accord pour 4 panneaux (coût 160 000 Fr) c-à-d sans celui, double, de la Place du Temple, pour les raisons exposées ; ils admettent leur utilité dans la vie de tous les jours et supposent que la Commune a suffisamment d'évènements à présenter,
- les 4 autres commissaires proposent une « phase-test » de 2 ans avec seulement deux panneaux (coût 35 000 Fr). Cette période permettrait d'envisager d'autres moyens d'information comme par exemple une application (une app) pour téléphone mobile qu'on pourrait regarder quand on en a le temps (dans le train,...) ou l'envie, et comme le développement du journal communal. Les deux écrans à installer seraient celui sur la paroi des ascenseurs derrière la Coop et l'autre, simple ou un panneau de façade, au meilleur endroit entre la gare et la poste (il faut demander aux responsables si l'on veut le mettre sur une paroi).

Cette solution est nettement moins chère et est considérée comme plus dans l'air du temps et plus écologique.

Après les 2 ans la Municipalité ou le Greffe organiserait un sondage ou une étude pour décider si la population utilise vraiment, une fois la surprise passée, ce moyen de s'informer, en s'arrêtant devant les écrans.

Décision

Lors du vote, l'amendement ci-dessous est approuvé par 4 voix contre 3. Il n'y a ni querelle ni rapport de minorité, la solution trouvée semblant être un bon compromis.

Avis de la COFIN

"La COFIN note que le présent préavis ne figure pas au plan des investissements; son ampleur financière est toutefois limitée. La COFIN se rallie aux conclusions financières du préavis."

Amendement

Le point 2 des conclusions devient :

2. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 35 000.- à prélever par le débit du compte N° 9146.022.00 « Panneaux d'information LED » ;

Conclusions

Nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 14/2021,
- oui le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la présente demande de crédit pour l'installation de panneaux d'information lumineux en zone piétonne du centre-ville;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 35 000.- à prélever par le débit du compte N° 9146.022.00 « Panneaux d'informations LED » ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou le cas échéant par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de 85 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 22 mars 2017, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 36'000'000.- ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir ce crédit en une fois l'année suivant la fin des travaux par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs » doté à ce jour de Fr. 24'584'000.84 ;
5. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.
6. d'accepter la réserve pour hausses légales éventuelles jusqu'au terme des travaux ;
7. de prendre acte que le présent préavis répond au postulat de M. Jacques Vallotton (PS) « Panneaux d'information sur les lieux publics à La Tour-de-Peilz ».

La Tour-de-Peilz, le 31 mai 2021

Au nom de la commission

Le président-rapporteur

Alois Raemy

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 14/2021

le 5 mai 2021

Demande de crédit de Fr. 190'000.- pour l'installation de panneaux d'information lumineux en zone piétonne du centre-ville et réponse au postulat de M. Jacques Vallotton (PS) « Panneaux d'information sur les lieux publics à La Tour-de-Peilz ».

10.03-2104-PAD-rc-Preavis_14-Panneaux_Information_LED.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Ce préavis a pour objet de répondre au postulat de M. Jacques Vallotton (PS) « Panneaux d'information sur les lieux publics à La Tour-de-Peilz » et de proposer au Conseil communal l'aménagement de cinq panneaux d'information à technologie LED dans la zone piétonne du centre-ville et sur le quai Roussy.

2. Préambule

Le postulat de M. Vallotton a été déposé lors de la séance du 20 mai 2020 du Conseil communal. Il a été pris directement en considération et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport.

Dans ses conclusions, le postulant demande d'étudier la mise en place à La Tour-de-Peilz d'une communication visuelle au moyen de panneaux à LED numériques érigés sur des emplacements publics.

La réflexion sur l'opportunité de mettre en place des tableaux d'information numérique avait été initiée courant 2019 au sein du Service de l'urbanisme et des travaux publics, puis une demande avait été formulée au sein de la Commission culturelle début 2020, avant que le Conseil communal ne soit saisi du postulat de M. Jacques Vallotton.

3. Situation

La récente crise liée à la pandémie de COVID-19 a montré l'importance de pouvoir diffuser de l'information à un maximum de personnes dans un laps de temps très court. Le Journal communal permet de toucher un large public, mais avec de longs délais entre sa fabrication et sa livraison. L'ouverture au printemps 2020 de la page Facebook « Ville de La Tour-de-Peilz », en complément du site internet de la Commune, a permis de communiquer rapidement, mais à une échelle réduite, une partie de la population boélande n'étant pas connectée aux réseaux sociaux.



4. Le projet

Dans un premier temps, la Municipalité a renoncé à proposer l'implantation de panneaux lumineux aux abords des axes routiers, tels qu'il en existe dans les communes voisines de Montreux et de Vevey, pour des raisons de coûts, de sécurité et d'emprise sur l'espace public. Par ailleurs, un tel dispositif s'adresserait en priorité aux automobilistes de passage, alors que la volonté est de mieux informer le public local. Enfin, l'offre de manifestations étant moindre dans notre commune par rapport à nos voisins, de telles installations auraient un coût trop important par rapport au bénéfice retiré.

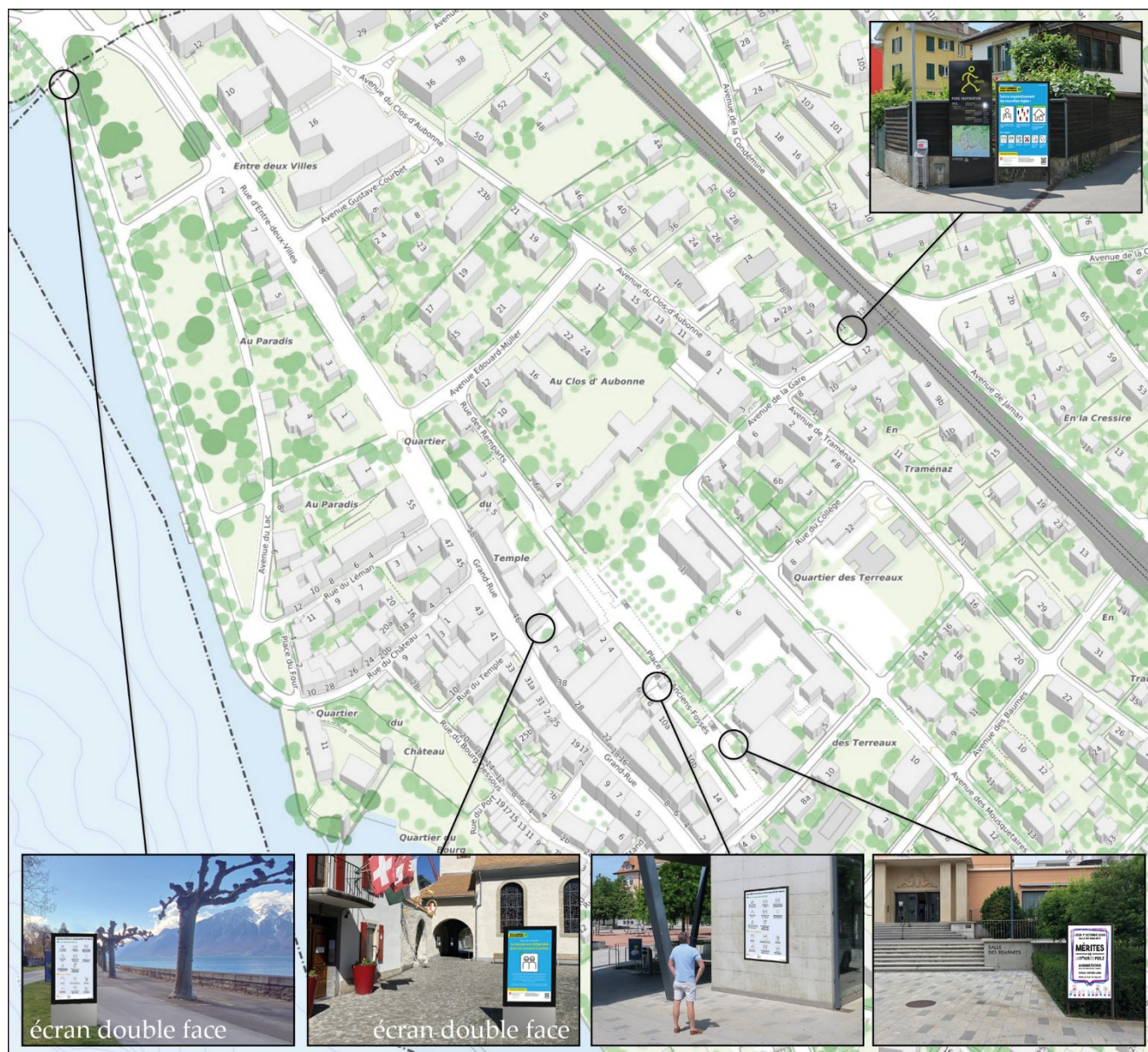
L'option retenue est d'implanter cinq panneaux lumineux dans la zone piétonne du centre-ville et sur le quai Roussy.

Emplacements proposés

Afin de toucher le plus large public possible, cinq emplacements situés dans les principaux axes de circulation piétonne et deux roues de la commune, délibérément éloignés des axes routiers afin de ne pas distraire les usagers, ont été définis, soit :

- **Quai Roussy/Embouchure de l'Ognona** : À la frontière avec Vevey, cet emplacement est idéal de par sa forte fréquentation, surtout les week-ends. Un totem double face serait posé sur la bande herbeuse, cette zone présentant l'avantage de ne pas être impactée par les vagues lors de tempêtes. Ce panneau permettrait de promouvoir les activités boélandes auprès de notre population ainsi que nos voisins veveysans.
- **Devant la Maison de commune** : La place du Temple, de par son emplacement central et sa proximité avec les arrêts de bus, est un lieu idéal pour toucher le public boéland. Ce totem double face prendrait place devant la Maison de commune, en face et perpendiculairement à la porte d'entrée. Afin de ne pas multiplier les panneaux, les informations figurant sur le panneau noir de la signalétique touristique *Enjoy*, qui était situé contre la Maison de commune avant sa rénovation, seraient intégrées dans le diaporama des visuels diffusés par ce double écran LED.
- **Contre le mur de l'ascenseur de la place des Anciens-Fossés** : Placé idéalement au carrefour de la place des Anciens-Fossés et du passage des centres commerciaux, cet écran serait fixé directement contre le mur en béton de la cage d'ascenseurs. Nous avons obtenu l'accord de principe de Migros et Coop, copropriétaires de l'ouvrage avec la Commune, pour effectuer ces travaux.
- **Devant la gare CFF, côté lac** : Placé à côté du panneau noir de la signalétique touristique *Enjoy*, face au couvert du quai aval et proche de la sortie du futur passage sous-voie, ce totem serait visible des usagers des CFF et des personnes sortant de la gare en direction de la poste. Pour ne pas multiplier les panneaux, nous pourrions, comme devant la Maison de commune, imaginer enlever le panneau existant et intégrer les informations de la signalétique *Enjoy* dans le diaporama des visuels diffusés par cet écran LED.
- **Devant la salle des Remparts** : Ce panneau, plus petit, serait dédié en priorité aux manifestations à l'agenda de la salle des Remparts avec, en alternance et si besoin, la possibilité de reprendre des visuels diffusés sur les autres écrans.





L'installation de panneaux LED permettrait de compléter l'offre d'information à la population en diffusant des contenus variés, tels que :

- informations officielles : horaires de l'administration, fermetures spéciales, séances du Conseil communal, résultats des votations/élections ;
- informations culturelles et de loisirs : spectacles, camps pour les enfants, évènements sportifs ;
- informations pratiques : annonce de travaux, campagnes de prévention ;
- informations touristiques : Musée suisse du jeu, Parcours Courbet, horaires CFF et VMCV, bulletin météo pour les jours à venir, etc.

Aspects techniques

Photos, vidéos, animations... comme un écran de smartphone, les possibilités d'affichage des contenus sont multiples. L'écran peut être divisé en plusieurs parties (jusqu'à 4), chacune diffusant un contenu. On peut, par exemple, imaginer annoncer une manifestation qui aura lieu en plein air en montrant en grand l'affiche et diffuser dans un angle de l'écran les prévisions météorologiques pour la date de l'évènement et les dernières règles sanitaires en vigueur.



Les informations sont gérées via un logiciel qui permet de diffuser les visuels soit individuellement par écran, soit de manière coordonnée sur tous les écrans en même temps.

Les écrans de 75 pouces mesurent 93 cm de largeur pour 165 cm de hauteur, soit une diagonale de 189,3 cm. Ils sont insérés dans un boîtier en métal, protégés par une vitre antieffraction. La taille totale du totem est de 113 cm de largeur pour 255 cm de hauteur. Le double écran fait 30 cm d'épaisseur et le simple 22 cm. Les totems sont de la même couleur (Gris foncé - RAL 7016) que les panneaux déjà présents à la place des Anciens-Fossés et sur l'allée Gertrude Montet Girard.

L'écran de 55 pouces (salle des Remparts) mesure 68 cm de largeur pour 120 cm de hauteur, soit une diagonale de 139 cm. La taille totale du totem est de 86.3 cm de largeur pour 225 cm de hauteur et 20.5 cm d'épaisseur.

Gestion des contenus

Les informations diffusées seront centralisées et gérées par le Greffe municipal sur la base des propositions faites par les services et partenaires de l'administration.

Aucune publicité commerciale ne sera acceptée.

Une formation spécifique sera dispensée aux personnes chargées d'alimenter les contenus.

5. Appels d'offres

Au printemps 2020, un premier appel d'offres avait été lancé auprès d'entreprises romandes spécialisées dans les panneaux d'information LED et le processus de choix quasi finalisé, jusqu'à ce que l'on soit informé que les écrans proposés pourraient ne plus être fabriqués par leur fournisseur.

Il a donc fallu recommencer les démarches à zéro.

Les deux entreprises qui avaient été écartées du choix final lors du premier appel d'offres, soit Signal et LED Visual (qui a changé de nom pour Xela Digital Swiss – Xela LED Sàrl), ont été recontactées pour ce deuxième appel d'offres, ainsi que la maison Lemanvisio SA.

Une offre leur a été demandée pour :

- 2 totems double face avec 2 écrans de 75" : Quai Roussy et Maison de commune
- 1 totem simple face avec 1 écran de 75" : Gare
- 1 écran mural de 75" : Mur du parking des Anciens-Fossés
- 1 totem simple face avec 1 écran de 55" : Salle des Remparts

Achat des écrans

Les trois entreprises proposent des produits assez similaires en terme de qualité d'écrans, avec un plus pour Signal et Lemanvisio qui disposent d'écrans 75" UHD (ultra-haute définition) alors que Xela propose une résolution plus faible en Full HD.

Côté logiciels, Xela utilise ProDisplay, Lemanvisio SpinetiX Arya et Signal MagicInfo de Samsung. Les trois logiciels conviendraient pour répondre à nos attentes de base, mais MagicInfo serait un plus car ce logiciel intéresse le service informatique communal pour des projets futurs, comme la gestion des réservations des salles communales. De plus, ce programme est développé par Samsung, le leader mondial dans le domaine du smartphone, ce qui nous assure de pouvoir profiter de constantes mises à jour.

Xela Digital - Cette entreprise possède une adresse à Genève, mais est basée à Le Passage dans le département de l'Isère, en région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette petite structure ne nous a pas semblé assez sérieuse pour assurer un tel mandat. Autre point négatif, qui justifie la différence de prix avec ses



concurrents, elle propose des écrans Full HD alors que Signal et Lemanvisio proposent du UHD (ultra-haute définition). Enfin, les références fournies par Xela Digital sont assez éloignées de notre projet.

Lemanvisio SA – Les écrans proposés par cette entreprise sont efficaces entre 0°C et 40°C et les caissons en tôle d'acier sont moins résistants à la rouille que des totems en inox ou aluminium. Ce matériel présente donc des risques de mal vieillir dans le temps.

Signal SA - Elle est une référence suisse en matière de signalétique. Elle compte parmi ses clients les CFF (photo de gauche, ci-après) et les transports publics de grandes villes comme Winterthour (photo de droite) et Lucerne. Le matériel proposé est le plus adapté aux conditions d'utilisation prévues dans notre commune. Le fait que les contenus des écrans soit géré via le logiciel MagicInfo est un réel plus (voir ci-dessus). La différence de prix avec ses concurrents se justifie donc pleinement et l'offre de Signal a été retenue comme étant la plus adaptée pour ce projet.



6. Les coûts

Voici un récapitulatif des offres demandées :

Entreprises	Total TTC
Xela Digital Swiss, entreprise de France voisine ayant un bureau à Genève	Fr. 102'305.31
Lemanvisio SA à Gland	Fr. 112'977.30
Signal SA à Étagnières	Fr. 120'390.20

Coûts des travaux d'installation et de raccordement - génie civil et électricité

Travaux de génie civil pour les socles	Fr. 28'000.00
Raccordement de 5 emplacements avec compteur	Fr. 28'000.00
Installation électrique, câblage	Fr. 8'000.00
Acquisition et mise en service de 5 cartes SIM (Fr. 40.-/ unité)	<u>Fr. 200.00</u>
Coût estimé des travaux de génie civil et électricité	Fr. 65'200.00
Achat des écrans	Fr. 120'390.20
Divers et imprévus	<u>Fr. 5'409.80</u>
Coût total	<u>Fr. 190'000.00</u>



7. Planning

Le planning prévisionnel, sous réserve d'acceptation du crédit, est le suivant :

- Dépôt du préavis au conseil : 5 mai 2021
- Approbation par le conseil : 30 juin 2021
- Installations des panneaux : automne 2021

Un délai d'environ 12 semaines est à prévoir entre la commande et la livraison et installation du matériel.

8. Conséquences financières

Le montant de ce préavis fait suite au postulat de M. Jacques Vallotton (PS) et ne figure donc pas au plan des investissements 2020-2024, prévus dans le budget 2021.

9. Personnel communal

Le Greffe municipal sera chargé de la coordination et de la mise en forme des informations diffusées. Les services proposeront des contenus qui seront insérés dans les programmes hebdomadaires de diffusion.

Dans un premier temps, il faut compter deux journées pour préparer les gabarits. Ensuite, la gestion hebdomadaire classique (hors périodes extraordinaires) des contenus ne devrait pas prendre plus d'une heure.

Actuellement, un employé du secteur voirie est mandaté 26 fois par année pour poser les affiches sur les 4 panneaux d'affichage de la commune (3 fixes à la sortie du Gymnase de Burier, à l'av. de Béranges en face du bâtiment de la voirie et devant la poste, plus un chevalet mobile double face devant la Maison de commune). Chaque tournée lui prend minimum 30 minutes. Ces panneaux n'ont plus vraiment lieu d'être et les écrans justifieraient leur suppression et donc un gain en temps et en frais d'impression.

10. Développement durable

10.1. Social

Les panneaux d'information LED permettent une diffusion en temps réel d'informations diverses à une large partie de la population. Dans une période en perpétuelle évolution, comme celle vécue depuis le printemps 2020, ils sont un allié de premier ordre pour communiquer. Ils offrent également une visibilité accrue aux événements organisés par les sociétés locales et facilitent le lien avec la population.

10.2. Economique

La technologie LED induit une consommation d'électricité supplémentaire mais celle-ci reste mesurée. La consommation moyenne annoncée pour les écrans de la société retenue est de :

- 2 double écrans 75'' : 1,32 KW/H, soit 21,44 ct/heure par écran = Fr. 6.86/jour pour les 4 écrans pour une consommation entre 6h et 22h.
- 2 écrans 75'' dont 1 mural : 0,66 KW/H, soit 10,72 ct/heure par écran = Fr. 3.43/jour pour les 2 écrans pour une consommation entre 6h et 22h.
- 1 écran 55'' : 0,36 KW/H, soit 5,85 ct/heure = Fr. 0.94/jour pour une consommation entre 6h et 22h.
- Total de la consommation moyenne des 7 écrans pour 365 jours : Fr. 4'098.95

Prix du KW/H pris en compte pour le calcul : 16,24 ct

À ces coûts d'achat et d'installation des écrans, il faut ajouter 5 abonnements pour 1GB de données/mois à Fr. 10.-/mois, soit un coût de Fr. 600.-/an d'abonnement.



10.3. Environnement

L'horaire prévu pour la diffusion d'informations s'étale de 6h à 22h. La nuit, les écrans seront éteints, évitant ainsi toute pollution lumineuse et une consommation inutile en électricité.

11. Conclusions

Nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 14/2021,
- oui le rapport de la Commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

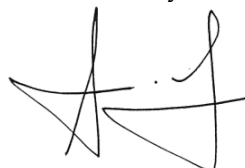
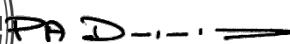
décide :

1. d'approuver la présente demande de crédit pour l'installation de panneaux d'information lumineux en zone piétonne du centre-ville;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 190'000.- à prélever par le débit du compte N° 9146.022.00 « Panneaux d'informations LED » ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou le cas échéant par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de 85 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 22 mars 2017, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 36'000'000.- ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir ce crédit en une fois l'année suivant la fin des travaux par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs » doté à ce jour de Fr. 24'584'000.84 ;
5. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.
6. d'accepter la réserve pour hausses légales éventuelles jusqu'au terme des travaux ;
7. de prendre acte que le présent préavis répond au postulat de M. Jacques Vallotton (PS) « Panneaux d'information sur les lieux publics à La Tour-de-Peilz ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

Alain Grangier

Pierre-A. Dupertuis

Délégué municipal : M. Alain Grangier

Adopté par la Municipalité : le 19 avril 2021

